

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA VIENNE



PRÉFET DE LA VIENNE



SCHEMA DEPARTEMENTAL DU GRAND CYCLE DE L'EAU

2018-2027

Fiche bassin versant :
La Boucle de la Charente en Vienne

Version finale



3 rue de Tasmanie
44 415 BASSE-GOULAINE
02 40 34 00 53
nantes@g2c.fr





Schéma Départemental GRAND CYCLE DE L'EAU	Programme d'actions à l'échelle des bassins versants	
	Fiche bassin versant de la boucle de la Charente en Vienne	
	<u>Création</u> : 24 juillet 2018	<u>Révision</u> :

PROGRAMME D' ACTIONS 2018-2027 A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE

La présente fiche action décline le programme d'actions du SDE à l'échelle du bassin versant de la boucle de la Charente en Vienne en s'appuyant sur les grands objectifs définis du Grand Cycle de l'Eau. Cette fiche propose un rapide état des lieux du territoire, les priorités d'actions retenues et une vision de la gestion intégrée de l'eau à mettre en place au regard des 5 objectifs retenus par le Schéma Départemental de l'Eau. Elle a vocation à être précisée et actualisée avec les acteurs du bassin versant par la cellule d'animation du SDE.

Ce programme reprend les éléments concernant le bassin versant de la boucle de la Charente en Vienne proposés dans les 35 fiches actions du SDE. Il est présenté de manière détaillée en annexe 1.

Ce document ne remet pas en cause les différents programmes d'actions existants en faveur de l'eau, mais permet de croiser les programmes existants et à venir dans les différents domaines de gestion de l'eau pour construire et mettre en œuvre une stratégie « Grand cycle de l'eau » par bassin versant.

Pour mémoire, ce programme d'actions a été évalué financièrement sans tenir compte des financements potentiels de partenaires tels que l'agence de l'eau ou le Département. Ce sont donc des coûts bruts.

Le bassin de la boucle de la Charente dans la Vienne, est le bassin le moins peuplé (10 622 habitants) du département et représente 2 % de la population départementale. Sa densité de population (34 hab. /km²) est très en dessous de la densité moyenne du département (61 hab. /km²) et se situe toutefois en 3^{ème} position. Sa superficie dans le département (738 km²) ne représente que 4 % du territoire. Il est le plus petit bassin termes de superficie.

Dans le cadre du PAOT, **aucune masse d'eau cible** n'a été désignée sur le bassin de la Charente. Une masse d'eau cible est un cours d'eau proche du bon état, notamment en ce qui concerne les indicateurs biologiques. La mise en place (émergence de programmes d'actions MA) ou le renforcement des initiatives locales sont essentiels pour atteindre rapidement le bon état écologique sur ces masses d'eau. Plusieurs problématiques sont souvent identifiées.

CONTEXTE, ENJEUX ET PRIORITES D' ACTIONS

Objectif 1 : Reconquérir et préserver la qualité des eaux

Rapporté à la surface, la boucle de la Charente en Vienne est le territoire du département de la Vienne qui subit le plus de pression azotée. A ce titre et comme la quasi-totalité du département, elle est classée en zone vulnérable. Etant donné l'évolution des concentrations observées ces dernières années et la fragilité de la ressource en eau, la priorité du SDE est de reconquérir la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses.

Le bassin versant apparaît en priorités 2, 3 et 4 pour les eaux superficielles et en priorité 1 pour les 5 captages d'eau potables prioritaires.

La carte en annexe 2 précise les zones prioritaires d'actions.

1. L'eau potable

➤ Constat

Les unités de Gestion de l'eau (UGE) de ce secteur présentent des **ressources essentiellement souterraines et vulnérables qualitativement** (présence de nitrates, produits phytosanitaires, fluor dans les eaux brutes). Ces ressources, parfois abondantes, ne pouvaient pas être exploitées pour l'alimentation en eau potable à leur débit nominal, faute d'une qualité suffisante qui **nécessite des dilutions des eaux entre nappe libre et nappe captive, avant distribution**.



Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne

Schéma Départemental du Grand Cycle de l'Eau – rapport de phases 3 et 4 – version finale

A noter que la restructuration en cours de la production d'eau du Comité Local Sud Vienne, avec la mise en service de **l'usine de traitement des nitrates et produits phytosanitaires de Saint Pierre d'Excideuil en 2016 (15 M€)**, va permettre de fiabiliser davantage la production d'eau sur ce secteur.

Le SDE préconise la mise en place de programmes d'actions préventives de reconquête de la qualité de l'eau.

➤ Priorités d'actions

L'évolution à la hausse des pollutions diffuses de certaines ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable du bassin de la boucle de la Charente en Vienne a conduit à la définition de **5 Aires d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaires** :

- **4 AAC prioritaires** identifiées par le SDAGE Adour-Garonne (*Bellevue, les Cantes, les Bouquets (F1 et F2), les Champs*) pour lesquelles un programme Re-Sources est mis en œuvre depuis 2015 pour reconquérir la qualité des eaux ;
- **1 AAC complémentaire** identifiée comme prioritaire dans le cadre du SDE (captages prioritaires BAC) (*Cornac*). La démarche reste à co-construire avec les acteurs, notamment au niveau local.

La liste des 5 AAC prioritaires et l'état d'avancement des démarches sont présentés en annexe 3.

2. L'assainissement

➤ Constat

Le système d'assainissement collectif du bourg de Charroux a été identifié comme impactant de manière plus significative les masses d'eau superficielles (liste en annexe 4).

Même si l'impact de l'assainissement sur le bassin versant de la Charente apparaît aujourd'hui plus faible que celui des pollutions diffuses, des investissements sont encore à prévoir pour maintenir un niveau de collecte et de traitement satisfaisant. La part de contribution des rejets des systèmes d'assainissement non collectif sur la qualité de l'eau est faible, mais localement peut nécessiter leur réhabilitation.

➤ Priorités d'actions

Le système d'assainissement collectif du bourg de Charroux a été classé en priorité 1. Sa réhabilitation devrait permettre de gagner une classe de qualité de l'état écologique de la masse d'eau concernée.

3. Les milieux aquatiques

➤ Constat

Le fleuve Charente présente une **altération de sa qualité de l'eau**, notamment sur le **paramètre nitrates** lors de son passage dans le département de la Vienne (10 mg/l en moyenne à l'amont à Alloue en Charente et 25 mg/l en moyenne à Saint-Saviol).

Depuis 2016, dans le cadre du RECEMA coordonné par l'EPTB Charente et en partenariat avec le syndicat Eaux de Vienne, 313 molécules (pesticides et métabolites) sont suivies sur 2 stations complémentaires à celle de Saint-Saviol suivie par l'Agence de l'eau : l'une située sur la Charente à Bellevue, l'autre sur la Charente aux Cantes. Cette liste de molécules a été établie pour l'ensemble du bassin Charente, sur la base d'une part des molécules les plus fréquemment retrouvées dans les suivis historiques sur ce bassin ; d'autre part, des molécules risquant le plus d'être retrouvées au regard des pressions exercées sur ce bassin. Le bilan des suivis de 2016 indique que 11 molécules sont mesurées au moins une fois sur au moins l'une des 2 stations suivies. Le bilan 2017, indique que 27 molécules sont mesurées au moins une fois sur au moins l'une des 2 stations suivies. Il s'agit essentiellement d'herbicides, notamment le métolachlore dont l'un des métabolites (métolCIESA) a atteint un pic de concentration 0,6µg/ en juin 2016.

➤ Priorités d'actions

Une réflexion est à engager dans le cadre d'un atelier d'échanges thématiques SDE « pollutions diffuses » sur la ou **les maîtrises d'ouvrages envisageables pour faire émerger un programme d'actions** complémentaire aux programmes d'actions Re-Sources et accompagner les changements de pratiques pour la limitation de l'usage des intrants.



Il apparaît essentiel de **sensibiliser** la population, les élus locaux et la profession agricole **sur les conséquences des pollutions par les nitrates et les pesticides** sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ces pressions **peuvent limiter le bénéfice attendu** du programme d'actions engagé en faveur des milieux aquatiques. La réhabilitation du système d'assainissement impactant doit permettre, dans une moindre mesure, une amélioration de la qualité des masses d'eaux concernées.

Objectif 2 : Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles

Toutes les ressources en eau superficielles et souterraines du bassin de la Charente en Vienne sont classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

En 2012, les prélèvements d'eau, tous usages confondus, sur le bassin de la Charente sont estimés à 10,58 millions de m³, dont un plus de 80 % sont prélevés dans les eaux souterraines. L'usage agricole représente un peu plus de 80 % des volumes prélevés en 2012, contre près de 14 % pour l'alimentation en eau potable. Avec le bassin de la Vienne, le bassin de la Charente fait partie des territoires avec les plus fortes pressions quantitatives (volume rapporté à la surface).

A l'échelle du grand bassin de la Charente, un plan de gestion des étiages est par ailleurs mis en œuvre par l'EPTB Charente compte tenu de l'importance de cet enjeu. A ce titre, un soutien d'étiage est opéré par les barrages de Mas Chaban (14,2 Mm³) et Lavaud (9 Mm³) sur l'axe principal de la Charente dont les irrigants de la Vienne prélevant à l'amont de la Charente bénéficient en tout premier lieu.

Des volumes prélevables ont été notifiés en 2012 et atteints en 2014.

Une gestion collective des prélèvements à usage d'irrigation est assurée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de la Charente. Ce dernier (Cogest'eau) bénéficie d'une autorisation unique pluriannuelle 2017-2032.

Cogest'eau a récemment engagé une démarche remarquable avec l'appui de l'EPTB Charente sur l'amélioration et le partage des connaissances ayant pour objectif d'identifier les besoins à usage d'irrigation (télétransmission des prélèvements des irrigants (outil e-tiage), partage entre gestionnaires de données et de simulations des débits). Ce partage de données, en instantané, devrait permettre prochainement d'ajuster en conséquence les prélèvements réels par la mise en place de tours d'eau, et la gestion des lâchers.

1. L'eau potable

➤ Constats

L'alimentation en eau potable a connu des déficits quantitatifs en situation actuelle de pointe.

➤ Priorités d'actions

L'amélioration des **performances hydrauliques de l'eau potable** devrait permettre d'économiser une partie de la ressource.

2. Les milieux aquatiques

➤ Constat

La problématique des plans d'eau interceptant les flux participe dans une moindre mesure au déséquilibre quantitatif. Elle est secondaire sur ce bassin versant. Il s'agit du territoire de la Vienne qui en présente le moins par unité de surface. Certains plans d'eau sur cours ou non déconnectés perturbent le débit des cours d'eau notamment sur l'axe Charente. Toutefois, la connaissance des plans d'eau du bassin versant de la Charente est loin d'être exhaustive.

Les prélèvements à usage irrigation sont suivis annuellement.

➤ Priorités d'actions

Le SDE préconise d'**améliorer la connaissance et le suivi des prélèvements associés aux autres usages que l'irrigation** et d'**intégrer les perspectives de changement climatique** à cette gestion quantitative de l'eau.

Le SDE encourage l'intégration de la problématique des plans d'eau dans les programmes d'actions contractuels des milieux aquatiques.



Objectif 3 : Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages

1. L'eau potable

➤ Constat

Dans l'ensemble, l'**approvisionnement en eau potable** des UGE de ce secteur est **satisfaisant** et s'organise désormais autour de la **récente usine de traitement de Saint Pierre d'Excideuil**.

Les réseaux de distribution d'eau potable ne sont que peu concernés par la problématique des branchements en plomb, mais le sont davantage pour les canalisations pouvant présenter un risque de relargage de CVM dans l'eau (*conduites en PVC posées avant 1980*). L'approvisionnement en eau n'est actuellement pas dépendant de ressources en eau présentant des teneurs élevées en sélénium.

La mise en œuvre de la démarche de Sécurité Sanitaire des Eau (**SéSane**) de l'ARS destinées à la consommation, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de planification des travaux permettront une gestion équilibrée du patrimoine et ainsi assurer la sécurisation quantitative et qualitative de l'eau potable. Le schéma départemental eau potable traite de ces actions qui ont fait l'objet d'une analyse financière.

➤ Priorités d'actions

L'annexe 5 précise les actions liées au schéma départemental d'alimentation en eau potable sur le bassin versant de la Vienne.

2. L'assainissement

➤ Constat

Le bassin versant de la Charente compte **17 systèmes d'assainissement collectif** pour une capacité épuratoire de 13 735 EH (soit une densité épuratoire de 0,43 EH/ha, en dessous de la moyenne départementale). L'assainissement industriel ne représente pas une réelle pression sur les masses d'eau locales.

L'assainissement non collectif devra se mettre progressivement en conformité, même si l'impact environnemental est à relativiser par rapport aux autres enjeux de santé publique. La révision des zonages, favorisant le retour à l'ANC dans les zones de faibles densité d'habitats est à encourager.

De manière générale, la gestion patrimoniale des ouvrages et équipements reste à améliorer que ce soit en matière de connaissance ou de renouvellement pour garantir un niveau de service de qualité aux usagers.

➤ Priorités d'actions

L'annexe 4 liste les priorités 1 et 2 pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif impactants.

La révision des zonages, favorisant **le retour à l'ANC** dans les zones de faibles densité d'habitats est à encourager.

Le principal enjeu concernant l'**assainissement pluvial** consistera dans un premier temps au renforcement de la connaissance actuelle des infrastructures et la réalisation des zonages pluviaux.

3. Le risque inondation

➤ Constat :

Le risque d'inondation sur ce territoire est relativement faible. Cependant, l'EPTB a mis en place des actions de sensibilisation notamment en installant trois repères de crue et un panneau d'information à Civray. De plus, les communes de la Vienne (86) riveraines du fleuve Charente et de son affluent Cibiou sont dotées d'atlas des zones inondables (AZI), documents de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement de cours d'eau.



Objectif 4 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques

D'après la qualification de l'état écologique de 2013 (annexe 6), **seule la masse d'eau du Pas de la Mule est en bon état**, 5 autres masses d'eau affichent un état écologique moyen et le **Merdançon affiche un état médiocre**. Aussi, 2 masses d'eau sont classés en risque de non atteinte du bon état écologique. La Charente amont, le Merdançon et le Cibiou ont une échéance environnementale définie à 2021. La Charente, du confluent du Merdançon au confluent de la Tardoire et le Transon ont une échéance fixée à 2027.

Les **problématiques qualitatives et quantitatives** vues précédemment affectent les milieux aquatiques de la Charente.

A l'échelle de la boucle de Charente en Vienne, un programme d'actions de type plan pluriannuel de gestion (PPG) est porté en régie par la communauté de communes du Civraisien en Poitou. A noter, par ailleurs que la communauté de communes est membre de l'EPTB Charente depuis la modification des statuts de l'EPTB Charente (arrêté du 27 mars 2018).

1. La morphologie

➤ Constat :

La **morphologie de la Charente** est altérée du fait de l'uniformisation des écoulements liée à la présence de gros ouvrages hydrauliques, perturbant ainsi la **continuité écologique** de ce grand axe migrateur (*Liste 1, art. L.214-17 du CE*) mais également le transit sédimentaire et la qualité de la ressource. Certains tronçons de berges sont dégradés par le piétinement.

Concernant les **affluents**, la **morphologie** est plutôt peu altérée hormis pour le Merdançon.

➤ Priorités d'actions

Le SDE n'ayant pas retenu de priorités d'actions particulières sur ce bassin versant, les priorités d'actions retenues par le programme d'actions milieux aquatiques en cours de mise en œuvre sont retenues.

2. La continuité écologique

➤ Constat :

Le fleuve Charente est classé comme axe grand migrateur pour l'anguille, la truite de mer, la lamproie marine et la grande alose. La succession d'ouvrages hydrauliques à l'aval limite, retarde, voire empêche la colonisation des sites potentiels à la reproduction des grands migrateurs. Une succession de nombreux petits ouvrages perturbent les petits affluents classés pour certains en listes 1 et 2 (*art. L.214-17 du CE*).

➤ Priorités d'actions

Les masses d'eau priorisées par le SDE sont **Le Pas de la Mule de sa source au confluent de la Charente, Le Cibiou et La Fontaine de Blanzac, La Charente du confluent de l'Etang au confluent du Merdançon**. Ces priorités correspondent à celles retenues par le programme d'actions milieux aquatiques.

Le premier levier consiste à **lever les freins sociaux** aux actions en faveur de la continuité écologique afin de s'assurer la **mise en œuvre de ce programme d'actions sur la continuité écologique**.

3. La biodiversité

➤ Constat :

La vallée de la Charente abrite une diversité remarquable de milieux alluviaux où de nombreuses espèces y ont élu domicile : *Fritillaire pintade, Damier de la Succis, Genette commune, Lépidure, etc.*

A noter la présence de la ZPS/ZICO « Région de Pressac, étang de Combourg » zone humide et site remarquable par l'association d'étangs à des milieux forestiers bocagers.

Concernant la gestion des espèces invasives, il est à noter une régulation de la Jussie mais de nouvelles espèces invasives végétales et animales émergent, nécessitant une amélioration des connaissances sur ces dernières avant de prévoir leur gestion.

➤ Priorités d'actions

Les priorités d'actions de cette thématique restent à définir entre acteurs.



4. Les zones humides

➤ Constat :

La connaissance des **zones humides** progresse. Le travail d'inventaires réalisé par l'EPTB Charente, la DREAL et Vienne Nature devra être complété et pourra être utilisé dans le cadre du SAGE Charente et par les communes lors de la mise à jour de leurs documents d'urbanisme. Enfin, le SDE encourage la prise en compte de cette thématique dans le cadre de programme d'actions milieux aquatiques afin d'améliorer la connaissance et entreprendre des actions de préservation et de restauration.

➤ Priorités d'actions

Le SDE encourage l'**inventaire des zones humides** par l'EPCI et la **prise en compte de cette thématique dans le cadre des programmes d'actions des Milieux Aquatiques** et ce en référence au SAGE Charente.

Objectif 5 : Mettre en place les conditions et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés dans le SDE

1. Développer et animer des instances de concertation et d'échanges départementales et par bassin dédiées à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

➤ Constat :

Un **SAGE** est cours d'élaboration sur le bassin versant de la Charente (approbation escomptée courant 2019). Une **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est installée.

2. Construire et mettre en œuvre une stratégie Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Charente

➤ Constat :

Sur le bassin de la boucle de la Charente en Vienne, le projet de SAGE, approuvé par la CLE le 29 mars 2018, constitue une approche transversale à l'échelle du bassin.

➤ Priorités d'actions

La priorité d'actions consiste à créer de la **cohérence entre programmes d'actions en favorisant les échanges entre les animateurs des différents programmes d'actions** afin qu'un partage des données entre les acteurs du territoire puisse s'opérer.

3. Sensibiliser, communiquer, mobiliser les élus, les acteurs et le grand public dans la promotion de l'intérêt général

➤ Constat :

Concernant la reconquête et la préservation de la qualité des eaux vis-à-vis des pollutions diffuses : la dynamique de territoire sur les différents captages prioritaires (programmes Re-sources) est intéressante. Toutefois, ce périmètre ne représente qu'une faible part de la boucle de la Charente. Une sensibilisation forte des élus locaux concernant l'impact de cette pression sur les milieux aquatiques est un préalable à la mise en place d'une réflexion visant à mettre en œuvre un programme d'actions bassin versant.

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, la communauté de communes du Civraisien en Poitou porte en régie un programme d'actions de type plan pluriannuel de gestion (PPG). Pour assurer la mise en œuvre complète de ce programme, il sera nécessaire de multiplier les actions de sensibilisation de l'ensemble des élus locaux, des usagers et de la population sur cette thématique.

➤ Priorités d'actions

Mettre en place un programme d'action « sensibilisation » des élus locaux, des acteurs de l'eau et des usagers sur les enjeux Grand cycle de l'eau.



4. Apporter un soutien en ingénierie à l'échelle départementale par le Conseil Départemental

➤ Constat :

Le bassin versant de la Charente étant doté d'une cellule d'animation du SAGE et couverte par une structure porteuse de programme d'actions, ce territoire ne serait pas particulièrement ciblé pour de l'assistance en ingénierie.

5. Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions

➤ Constat :

Les synthèses de chacun des trois rapports thématiques et la synthèse financière de cette fiche bassin versant sont des outils d'aide à la décision proposés par le SDE.

L'évaluation économique produite dans le cadre du projet de SAGE est aussi intéressante surtout par l'évaluation des bénéfices attendus du SAGE Charente.

Les incertitudes quant au contenu du 11^{ème} programme de l'AEAG et l'élaboration en cours de la politique de l'eau du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine limitent la réflexion à ce jour.

Le Département de la Vienne a votée en 2017 sa politique de l'eau, basée sur les priorités du SDE, et un programme d'aides, le programme ACTIV' sur la période 2017-2021.

➤ Priorités d'actions

Une réflexion reste à engager concernant la prise en charge à l'échelle du département d'un programme d'actions sensibilisation ambitieux et complémentaire aux actions portées par les acteurs du bassin versant.

6. Animer et suivre les actions du SDE

➤ Constat :

L'animation en place du SAGE Charente est un outil de gestion concerté de l'eau sur ce bassin versant.

➤ Priorités d'actions

Concernant l'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SDE, la cellule animation du SDE apportera son soutien à la cellule d'animation du SAGE (EPTB Charente) pour porter les ambitions du SDE. La bonne coordination des stratégies opérationnelles des programmes d'actions et des priorités d'actions du SDE à l'échelle du bassin versant pourra être portée dans ce cadre.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS IDENTIFIEES

GOVERNANCE

1. Le SAGE, une vision transversale

La boucle de la Charente en Vienne est le seul territoire du département de la Vienne faisant partie du district hydrographique Adour-Garonne. Sur ce territoire le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est donc différent du reste du département. Elle fait partie du périmètre de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente, syndicat mixte ouvert composé des Départements 16,17, 86, 79, d'EPCI, et de syndicats de rivière qui porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente, outil de gestion de l'eau couvrant l'ensemble du bassin Charente.

2. L'eau potable

La compétence en matière d'eau potable relève du Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER (annexe 7).



3. L'assainissement

La compétence en matière d'assainissement relève du Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER, excepté la commune de Saint Saviol (annexe 8).

4. Les milieux aquatiques

Les lois MAPTAM et NOTRe confèrent aux communes une compétence opérationnelle obligatoire en matière de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence, effective au 1er janvier 2018, est transférée de plein droit aux EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP). Un seul EPCI est concerné par le bassin versant de la boucle de la Charente en Vienne : la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, membre de l'EPTB Charente.

Les interventions de cette collectivité portent sur l'entretien de la ripisylve et le retrait des embâcles, l'amélioration de la continuité écologique, l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, l'hydrologie et la lutte contre les espèces invasives animales et végétales.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI pourrait être l'occasion de prendre en compte de nouveaux enjeux à l'échelle du bassin versant : les plans d'eau et les zones humides.

Le SDE recommande la convergence des politiques publiques qui ont un impact sur l'eau (*politiques agricoles, économiques / industrielles, urbanisme/foncier, ENS*).

Les programmes d'actions engagés sur les aires d'alimentation de captages pourront contribuer mais ne suffiront pas à restaurer la qualité de l'eau des cours d'eau. **Une réflexion sur la gouvernance envisageable pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant la réduction de l'altération liée aux pollutions diffuses est à engager.**

LES PROGRAMMES D'ACTIONS OU CONTRATS APPELANT MOBILISATION, ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Sur ce bassin versant, des programmes d'actions sont en cours ou en projet. Un premier classement est proposé en fonction des objectifs du grand cycle de l'eau et des priorités du SDE. Ces programmes devront être particulièrement suivis et accompagnés pour veiller à la cohérence de leurs actions dans la stratégie du bassin versant.

1. Objectif 1 : Reconquérir et préserver la qualité des eaux

➤ L'eau potable

4 AAC, identifiées comme prioritaire dans le cadre du SDE (les Cantes, Bellevue, le Bouquet, les Champs) : le Programme Re-Sources 2015-2019 est engagé sur ces captages prioritaires.

L'AAC de Cornac identifiée comme prioritaire dans le cadre du SDE : le type de programme d'actions à mettre en place est à préciser dans le cadre de réflexions à mener dans l'atelier d'échanges SDE « pollutions diffuses ».

➤ Les milieux aquatiques

Des actions spécifiques « pollutions diffuses » visant les bassins versants sont à mettre en place. Une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage de telles actions sera menée dans le cadre de l'atelier d'échanges SDE « pollutions diffuses ».

➤ L'assainissement

Le programme d'actions du syndicat Eaux de Vienne devra privilégier la réhabilitation du système d'assainissement impactant de Charroux. Cette action ainsi que les autres actions engagées sur l'assainissement pouvant être bénéfiques pour la qualité des cours d'eau le seront si possible coordonnées avec le programme d'actions milieux aquatiques.

2. Objectif 2 : Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles

L'objectif attendu est le respect des volumes prélevables et la mise en œuvre du Plan de Gestion des Etiages. Cela passe par une optimisation de l'irrigation. La mise en place initiée, d'outils de récolte et de partage instantané de données, est à soutenir pour améliorer cette gestion.



3. Objectif 3 : Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages

Le programme d'actions du Syndicat Eaux de Vienne (prioritaires du SDE).

4. Objectif 4 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Un programme d'actions est engagé pour la période 2016-2021 porté par la communauté de communes du Civraisien en Poitou. **Ce programme vise à son terme, l'atteinte du bon état écologique des 6 masses d'eau cours d'eau** du bassin versant en Vienne en corrigeant toutes les altérations pénalisantes suivant les objectifs de la DCE (annexe 6).

Certaines thématiques ne sont toutefois pas traitées dans le cadre de ce contrat : zones humides, plans d'eau, pollutions diffuses.

L'inventaire des zones humides est à engager par l'EPCI.

5. Objectif 5 : Mettre en place les conditions et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés dans le SDE

Les moyens devront être en corrélation avec le niveau d'ambition des différents programmes.

Sensibiliser : L'atteinte des objectifs du projet de SAGE Charente et du SDE passe impérativement par une compréhension et une acceptation des enjeux eau du territoire, de l'intérêt général des programmes d'actions à mettre en place et du risque d'envolée des coûts à la charge de la société si les actions préventives énoncées par le SDE ne sont pas engagées. Un programme d'actions départemental serait de forte utilité pour les acteurs locaux.



SYNTHESE FINANCIERE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU 2018-2027 SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE

Le programme du SDE relatif au bassin versant de la Boucle de la Charente en Vienne présente les actions à mettre en œuvre sur les 10 ans à travers les trois thématiques interdépendantes que sont l'alimentation en eau potable, les milieux aquatiques et l'assainissement. Les détails de ces actions sont déclinés dans chaque schéma départemental correspondant.

Il est rappelé que ce programme d'actions a été évalué financièrement sans tenir compte des financements potentiels de partenaires tels que l'agence de l'eau ou le Département. Ce sont donc des coûts bruts.

Pour permettre d'estimer les efforts à mettre en œuvre sur chaque territoire, il a été décidé de déterminer un coût à l'habitant.

Pour les thématiques des milieux aquatiques et l'assainissement, il a été aisé de regrouper les actions par bassin versant. En revanche, pour l'alimentation en eau potable, ce travail est plus compliqué au regard de l'organisation notamment de la distribution de l'eau potable qui ne tient pas compte des limites de bassins versants. Ce chiffrage sera donc à prendre avec précaution.

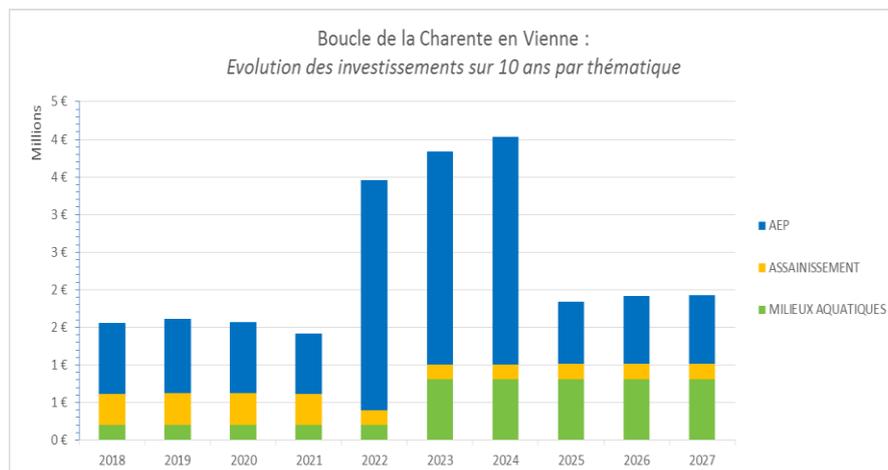
Le programme d'actions du bassin versant de la Boucle de la Charente en Vienne a été estimé à près de 23 millions sur 10 ans, représentant plus de 4 % du coût total du SDE.

APPROCHE PAR THEMATIQUE :

Le coût relatif à l'AEP représente 2/3 du coût total sur 10 ans. Les milieux aquatiques 22% et l'assainissement seulement 12%.

Le coût brut moyen par habitant et par an est estimé à **218 euros**.

THEMATIQUES	TOTAL sur 10 ans du SDE 2018-2027	% sur 10 ans du SDE	Coût brut moyen par habitant par an
AEP	15 238 244 €	66%	143 €
ASSAINISSEMENT	2 867 825 €	12%	27 €
MILIEUX AQUATIQUES	5 066 934 €	22%	48 €
TOTAL BV CHARENTE	23 173 003 €	100%	218 €



Les investissements sont plus soutenus entre 2022 et 2024, dus notamment à des projets en eau potable.

A noter également, une augmentation des investissements liés aux milieux aquatiques à partir de 2023.



APPROCHE PAR OBJECTIF DU GRAND CYCLE DE L'EAU :

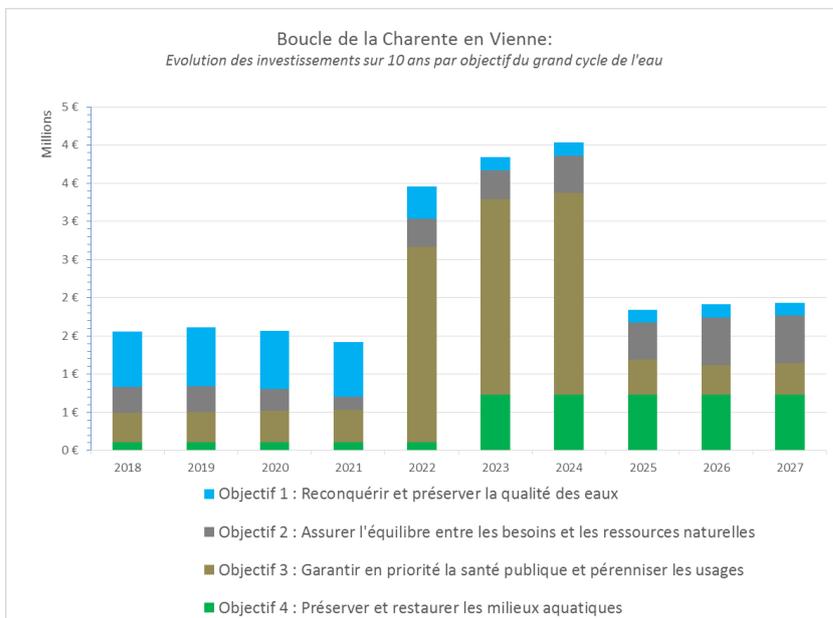
OBJECTIFS	TOTAL sur 10 ans du SDE 2018-2027	% sur 10 ans du SDE	Coût brut moyen par habitant par an
Objectif 1 : Reconquérir et préserver la qualité des eaux	4 237 625 €	18%	40 €
Objectif 2 : Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles	4 109 414 €	18%	39 €
Objectif 3 : Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages	10 609 030 €	46%	100 €
Objectif 4 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques	4 216 934 €	18%	40 €
TOTAL BV CHARENTE	23 173 003 €	100%	218 €

L'effort financier le plus conséquent (46%) concerne l'objectif « garantir la santé publique et pérenniser les usages ».

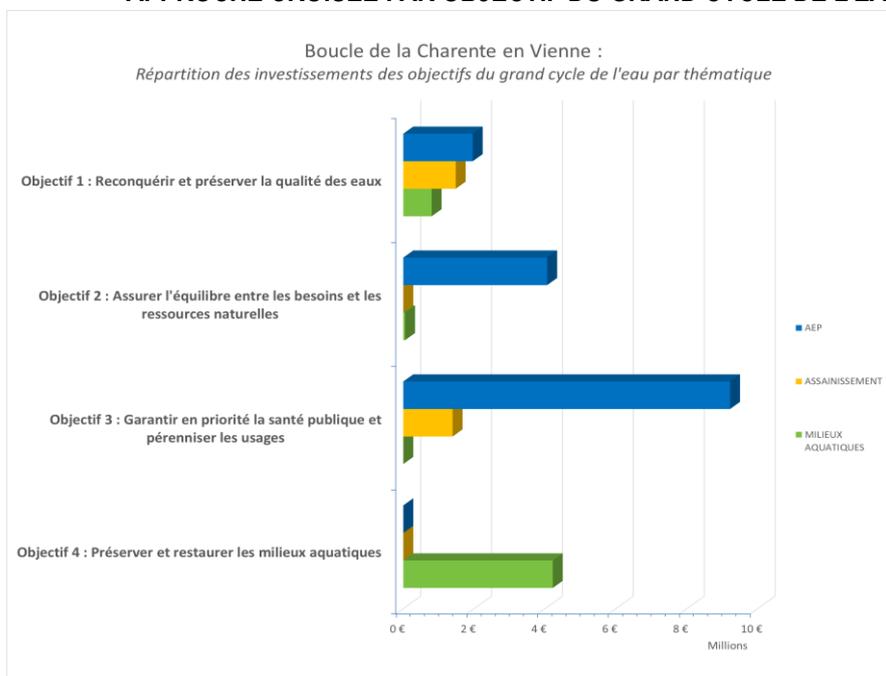
Les parts d'investissement relatives aux autres objectifs sont équivalentes (18%).

L'évolution annuelle des investissements par objectif montre un effort conséquent entre 2022 et 2024 notamment lié à l'objectif « garantir la santé publique et pérenniser les usages ».

Enfin, la part relative à l'objectif 1 « reconquête de la qualité de l'eau » diminue à partir de 2022 (fin du contrat re-sources). Les objectifs « assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles » et « préservation des milieux aquatiques » augmentent à partir de 2023.



APPROCHE CROISEE PAR OBJECTIF DU GRAND CYCLE DE L'EAU ET PAR THEMATIQUE :



La figure ci-après montre que :

Pour l'objectif « qualité des eaux », c'est la thématique AEP (pollutions diffuses) qui prédomine puis l'assainissement,
Pour l'objectif « quantitatif » c'est la thématique AEP qui représente l'investissement le plus élevé,
Pour l'objectif « santé publique », c'est la thématique « eau potable » qui prévaut,
Pour le dernier objectif, il n'y a que la thématique des milieux aquatiques qui contribue.



CONCLUSION :

Si le coût total du programme du bassin versant de la Boucle de la Charente en Vienne sur 10 ans (23 millions d'euros) est le moins élevé du Département, le coût à l'habitant (218 euros) apparaît un des plus élevés du fait de la faible densité de population de ce bassin.

Au regard des capacités financières du maître d'ouvrage compétent en eau et assainissement rencontré après la phase 2 de l'étude, près de 8 millions d'euros de travaux ont été reportés après 2027.

Les deux priorités d'actions sur ce bassin sont la **reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses**, notamment dans les AAC et **la préservation et la restauration des milieux aquatiques**. La convergence des actions entre le producteur d'eau potable, la communauté de communes du Civraisien en Poitou et la profession agricole est indispensable.

La mise en œuvre des actions du SDE devra s'appuyer sur les instances locales existantes telles que la Commission Locale de l'Eau (CLE) mais aussi sur les différents maîtres d'ouvrage opérationnels du territoire. Le SDE devra être l'outil permettant de faciliter le lien et les échanges entre les différents acteurs. En effet, si ce programme d'actions du SDE n'a pas de portée réglementaire, il est cependant la feuille de route partagée et co-construite des acteurs de l'eau du département de la Vienne visant à répondre aux enjeux de l'eau à l'horizon 2027.

Le suivi des actions réalisées et leur évaluation seront nécessaires afin de poursuivre ou réorienter le programme d'actions du SDE.

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



ANNEXES

Annexe 1 Boucle de la Charente en Vienne : programme d'actions 2018-2027 à l'échelle du bassin versant Boucle de la Charente en Vienne

Annexe 2 Boucle de la Charente en Vienne : Priorités d'actions pour la reconquête et la préservation des ressources en eau vis-à-vis des pollutions diffuses

Annexe 3 Boucle de la Charente en Vienne : Priorités d'actions pour la reconquête et la préservation des ressources en eau : Etat d'avancement des démarches de reconquête de la ressource en eau potable

Annexe 4 Boucle de la Charente en Vienne : Listes des priorités 1 et 2 pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement impactants

Annexe 5 Boucle de la Charente en Vienne : Précisions concernant les actions liées au schéma départemental d'alimentation en eau potable sur le bassin versant Boucle de la Charente en Vienne

Annexe 6 Boucle de la Charente en Vienne : Etat écologique 2013 des masses d'eau superficielles du bassin versant de la boucle de la Charente en Vienne et objectifs d'atteinte du bon état fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau

Annexe 7 Boucle de la Charente en Vienne : Gouvernance Alimentation en eau potable

Annexe 8 Boucle de la Charente en Vienne : Gouvernance Assainissement

Annexe 9 Boucle de la Charente en Vienne : Gouvernance Milieux aquatiques



ANNEXE 1 BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE

Programme d'actions 2018-2027 du Schéma Départemental de l'Eau sur La Boucle de la Charente en Vienne

OBJECTIFS GRAND CYCLE DE L'EAU		ACTIONS GRAND CYCLE DE L'EAU		FICHES ACTIONS SDE		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL sur 10 ans du SDE 2018-2027	% sur 10 ans du SDE	Coût brut par habitant par an	Reporté après 2027				
ID DBI GCE	dénomination	ID ACTION GCE	dénomination	ID FICHE ACTION	dénomination																		
1	Reconquérir et préserver la qualité des eaux	1.1	Diminuer les pollutions diffuses pour améliorer la qualité des eaux brutes exploitées pour l'eau potable et les milieux aquatiques	AEP 1.1.1	Engager des démarches visant à diminuer les pollutions diffuses en priorité sur les ressources stratégiques en eau potable	350 000 €	390 000 €	390 000 €	340 000 €	299 425 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €	1 959 425 €	8%	18 €	0 €				
				MA 1.1.2	Engager des démarches visant à diminuer les pollutions diffuses sur les bassins versants les plus sensibles	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	800 000 €	3%	8 €	0 €		
		1.2	Améliorer les performances de l'assainissement collectif	ASS 1.2.1	Agir en priorité sur les systèmes d'assainissement collectif impactant les milieux naturels	296 320 €	296 320 €	296 320 €	296 320 €	48 820 €	48 820 €	48 820 €	48 820 €	48 820 €	48 820 €	48 820 €	1 478 200 €	6%	14 €	0 €			
2	Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles	2.1	Renforcer les efforts d'économie d'eau pour tous les usagers	AEP 2.1.1a	Améliorer les performances hydrauliques - Sectorisation des réseaux et recherche de fuites	222 733 €	222 733 €	222 733 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	668 200 €	3%	6 €	0 €				
				AEP 2.1.1b	Améliorer les performances hydrauliques - Renouveler les canalisations et branchements	108 519 €	108 519 €	54 259 €	162 778 €	352 686 €	379 816 €	488 335 €	488 335 €	623 983 €	623 983 €	3 391 214 €	15%	32 €	2 419 411 €				
		MA 2.1.2	Maitriser les prélèvements, notamment agricoles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €				
		2.2	Réduire l'impact des plans d'eau	MA 2.2.1	Améliorer la connaissance et réduire l'impact des plans d'eau	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	0,2%	0,5 €	0 €			
3	Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages	3.1	Sécuriser collectivement la quantité d'eau disponible dans une logique de solidarité territoriale	AEP 3.1.1	Renforcer les interconnexions	0 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 600 000 €	28%	62 €	0 €			
				AEP 3.1.2	Renforcer les capacités de stockage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €		
				AEP 3.1.3	Rechercher de nouvelles ressources	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €		
		3.2	Garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée	AEP 3.2.1	Créer des ouvrages de traitement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €		
				AEP 3.2.2	Lutter contre le risque CVM	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	145 176 €	1 451 761 €	6%	14 €	1 310 723 €			
				AEP 3.2.3	Supprimer les branchements en plomb	81 750 €	81 750 €	81 750 €	81 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	327 000 €	1%	3 €	0 €		
				AEP 3.2.4	Mettre en œuvre la démarche SéSanE	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	0,2%	0,4 €	0 €		
				AEP 3.2.5	Gérer la problématique du Sélénium dans les ressources en eau exploitées	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND											
		3.3	Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	AEP 3.3.1	Améliorer la connaissance patrimoniale de l'alimentation en eau potable	0 €	0 €	14 925 €	2 925 €	11 300 €	11 300 €	68 500 €	68 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	177 450 €	1%	2 €	0 €		
				AEP 3.3.2	Assurer une veille quantitative et qualitative des eaux brutes exploitées et de l'eau potable	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €		
				AEP 3.3.3	Renouveler le patrimoine AEP - renouveler les ouvrages	28 327 €	28 327 €	28 327 €	56 654 €	56 654 €	56 654 €	84 981 €	84 981 €	84 981 €	113 308 €	623 194 €	3%	6 €	947 424 €				
		3.4	Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'assainissement	ASS 3.4.1	Améliorer la gestion patrimoniale de l'assainissement collectif et pluvial - Améliorer la connaissance	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	37 750 €	377 500 €	2%	4 €	0 €		
				ASS 3.4.2	Améliorer la gestion patrimoniale de l'assainissement collectif et pluvial - Renouveler les infrastructures	27 854 €	27 854 €	27 854 €	27 854 €	55 708 €	55 708 €	55 708 €	69 635 €	69 635 €	69 635 €	69 635 €	487 445 €	2%	5 €	905 255 €			
				ASS 3.4.3	Maîtriser la traçabilité dans la gestion des boues et sous-produits des systèmes d'assainissement collectif et non collectif	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0,1%	0,2 €	0 €		
				ASS 3.4.4	Améliorer la connaissance des rejets industriels raccordés ou non à l'assainissement collectif	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0,02%	0,05 €	0 €		
		3.5	Considérer l'assainissement non collectif comme une solution à part entière dans les zones de faibles densités d'habitats et améliorer ses performances	ASS 3.5.1	Repenser le zonage de l'assainissement en donnant un poids plus important au non collectif en zones de faible densité d'habitats	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	90 000 €	0,4%	1 €	0 €		
				ASS 3.5.2	Améliorer les performances de l'assainissement non collectif	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	40 968 €	409 680 €	2%	4 €	2 321 520 €		
4	Préserver et restaurer les milieux aquatiques	4.1	Améliorer la qualité fonctionnelle des cours d'eau	MA 4.1.1	Assurer la continuité écologique	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	132 600 €	132 600 €	132 600 €	132 600 €	132 600 €	720 500 €	3%	7 €	0 €				
				MA 4.1.2	Restaurer la morphologie des cours d'eau	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	800 000 €	3%	8 €	0 €			
		4.2	Préserver et restaurer les zones humides	MA 4.2.1	Préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité	19 287 €	19 287 €	19 287 €	19 287 €	19 287 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	2 696 434 €	12%	25 €	0 €				
		4.3	Gérer un patrimoine naturel	MA 4.3.1	Améliorer nos connaissances locales pour faire les bons choix													ND	ND	ND	0 €		
5	Mettre en place les conditions et les moyens de mise en œuvre nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés dans le SDE	5.1	Sensibiliser, communiquer, mobiliser les élus, les acteurs et le grand public dans la promotion de l'intérêt général	GCE 5.1	Sensibiliser, communiquer, mobiliser les élus, les acteurs et le grand public dans la promotion de l'intérêt général	ND	ND	ND	ND	ND													
				GCE 5.2	Apporter un soutien en ingénierie à l'échelle départementale	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND											
				GCE 5.3	Mettre en œuvre et suivre les actions du SDE	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
				GCE 5.4	Développer et animer des instances de concertation et d'échanges départementales et par bassin dédiées à la qualité de l'eau et aux milieux aquatiques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
				GCE 5.5	Construire et mettre en œuvre des stratégies Grand Cycle de l'Eau par bassin versant	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
				GCE 5.6	Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
TOTAL AEP						946 505 €	986 505 €	947 171 €	799 283 €	3 065 241 €	2 832 946 €	3 026 992 €	826 992 €	894 141 €	912 467 €	15 238 244 €	66%	143 €	4 677 558 €				
TOTAL ASSAINISSEMENT						411 892 €	421 892 €	421 892 €	416 892 €	192 246 €	192 246 €	192 246 €	206 173 €	206 173 €	206 173 €	2 867 825 €	12%	27 €	3 226 775 €				
TOTAL MILIEUX AQUATIQUES						200 787 €	812 600 €	5 066 934 €	22%	48 €	0 €												
TOTAL SDE						1 559 184 €	1 609 184 €	1 569 850 €	1 416 962 €	3 458 274 €	3 837 792 €	4 031 838 €	1 845 765 €	1 912 914 €	1 931 240 €	23 173 003 €	100%	219 €	7 904 333 €				



ANNEXE 3 BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE :

PRIORITES D' ACTIONS POUR LA RECONQUETE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU : ETAT D' AVANCEMENT DES DEMARCHES DE RECONQUETE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

- Captages prioritaires SDAGE Adour Garonne

Nom des 4 AAC prioritaires SDAGE	Nom du (des) captage(s)	rien d'engagé	Démarche engagée	diagnostic en cours	programmes d'actions en cours d'élaboration	programme d'actions en phase de mise en œuvre
CANTES	CANTES SUPRA					x
LE BOUQUET	LE BOUQUET F1					x
	LE BOUQUET F2					x
BELLEVUE	BELLEVUE SUPRA					x
LES CHAMPS	LES CHAMPS SUPRA					x

- Captages BAC prioritaires du SDE

Nom de l'AAC prioritaires BAC	Nom du (des) captage(s)	rien d'engagé	Démarche engagée	diagnostic en cours	programmes d'actions en cours d'élaboration	programme d'actions en phase de mise en œuvre
CORNAC	CORNAC SOURCE	x				



ANNEXE 4 BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE :

LISTES DES PRIORITES 1 ET 2 POUR LA REHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT IMPACTANTS

Systèmes d'assainissement collectif classés en priorité 1

Code SANDRE	Commune	Ouvrage	Capacité épuratoire (EH)	Milieu récepteur
0586061V001	CHARROUX	BOURG DE CHARROUX	3 300	Le Merdançon

Systèmes d'assainissement collectif classés en priorité 2

Code SANDRE	Commune	Ouvrage	Capacité épuratoire (EH)	Milieu récepteur
AUCUN				



ANNEXE 5 BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE :

PRECISIONS CONCERNANT LES ACTIONS LIEES AU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE

- *Schéma de principe des travaux programmés pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du bassin versant de la boucle de la Charente en Vienne*

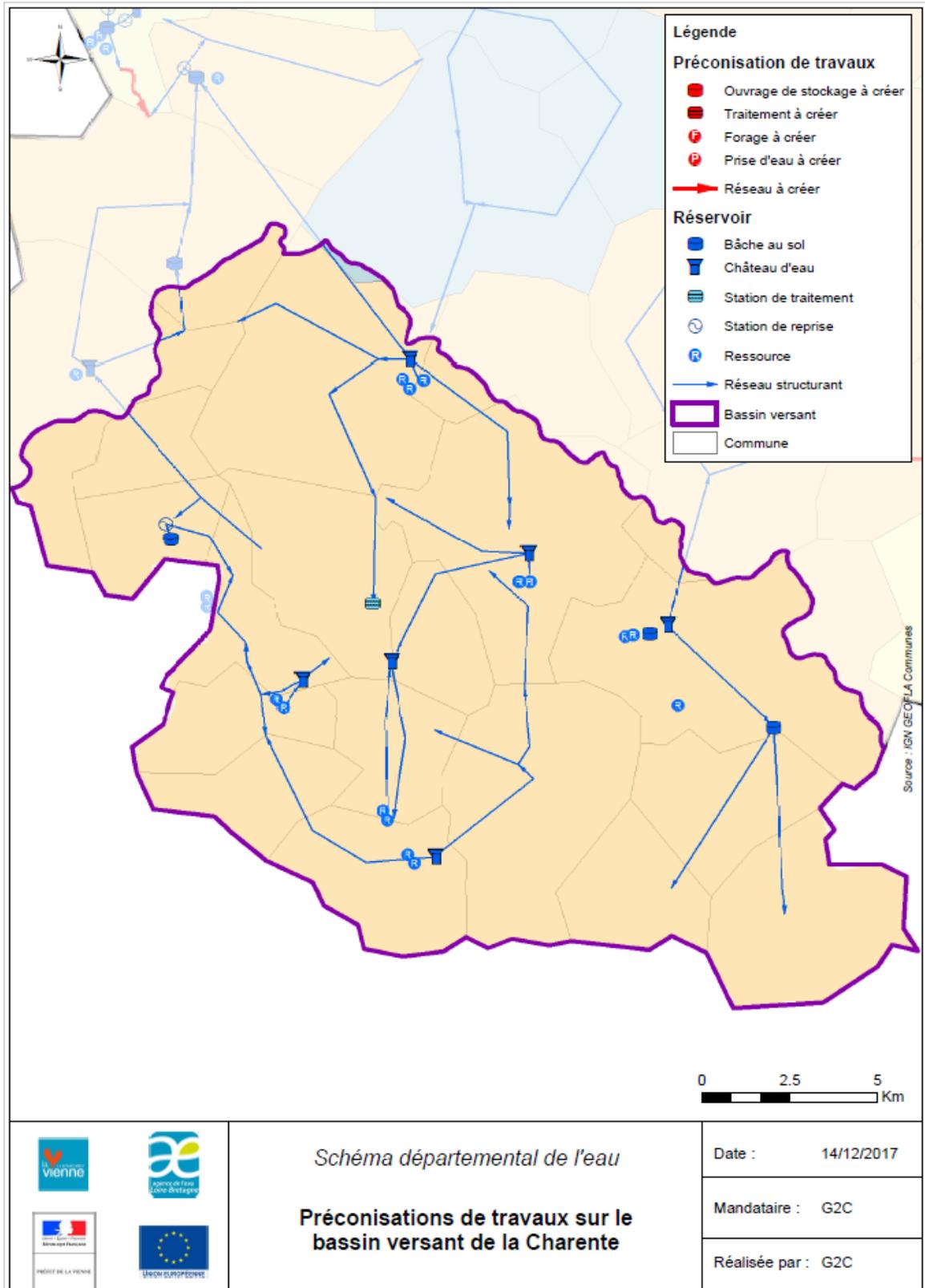




Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne

Schéma Départemental du Grand Cycle de l'Eau – rapport de phases 3 et 4 – version finale

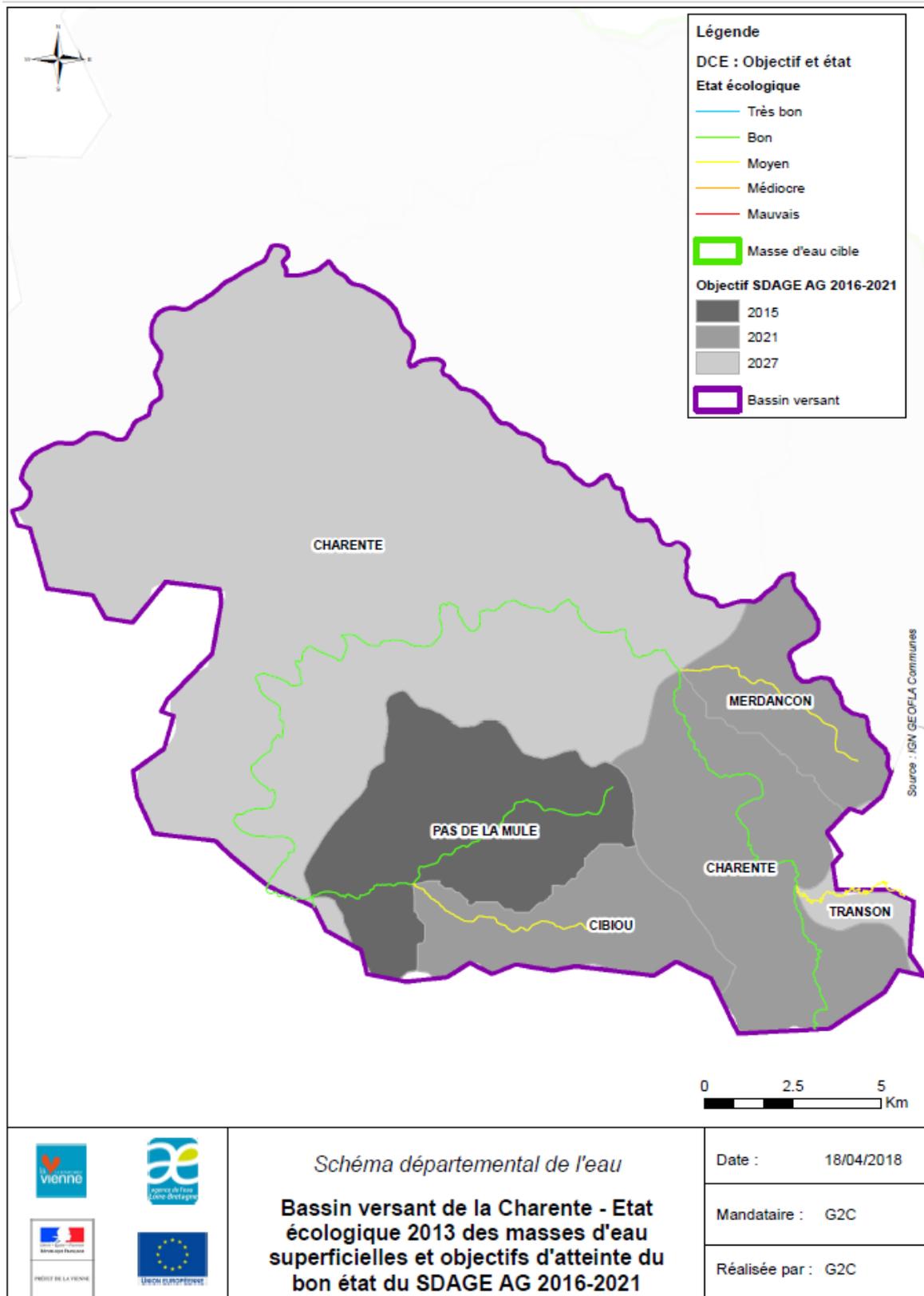
- Synthèse des préconisations et investissements du SDAEP sur la boucle de la Charente en Vienne

		Schéma départemental de l'eau de la Vienne Fiche zone homogène CHARENTE		
ENJEUX DU TERRITOIRE		TRAVAUX ET ACTIONS PRECONISES		COUTS (€HT)
Gestion qualitative de la ressource en eau	De nombreuses ressources en eau présentent des teneurs importantes en nitrate.	Ce secteur compte 4 captages prioritaires et 1 captage pour lesquels des actions sur les aires d'alimentation doivent être engagées		1 959 425 €
Gestion quantitative de la ressource en eau	La nouvelle usine de traitement du CL Sud Vienne atteindra rapidement sa capacité nominale en situation de pointe (6000 m3/j) ; l'extension initialement imaginée sera nécessaire à moyen terme.	A moyen terme, l'extension de la station de traitement du CL Sud Vienne sera à envisager.		800 000 €
Sécurisation de l'approvisionnement en eau	La restructuration de l'approvisionnement en eau du secteur sud Vienne est en cours. Des interconnexions sont nécessaires localement pour sécuriser l'approvisionnement en eau (ressources nitratées, ressource unique, ...) ; c'est le cas des CL de Chantemerle, CL de Romagne, CL de Gençay, CL Destilles). La sécurisation en eau passe également par l'amélioration des performances hydrauliques actuellement moyennement satisfaisantes.	CL Sud Vienne : Mise en œuvre des étapes 4 et 5 de la restructuration de l'approvisionnement en eau. CL Sud Vienne : Renforcement du réseau entre Blanzay et chez Rebis et renforcement des réseaux internes.		5 800 000 €
Gestion qualitative de l'eau distribuée	De nombreuses canalisations peuvent potentiellement présenter un risque de relargage de CVM. Des branchements en plomb sont encore présents dans le secteur sud Vienne (environ 300).	Analyse du risque CVM et programme de renouvellement associé. CL Sud Vienne : Renouvellement des derniers branchements en plomb.		1 778 777 €
Gestion patrimoniale	Ce territoire présente des performances hydrauliques moyennement satisfaisantes.	Consolidation de la connaissance et étude patrimoniale		177 450 €
		Renouvellement du patrimoine au cours des 10 prochaines années		4 722 592 €
CONCLUSION	La finalisation du projet de restructuration de l'approvisionnement en eau du CL Sud Vienne va permettre de sécuriser l'alimentation en eau dans le sud-ouest du département. La protection des ressources en eau locales est indispensable à la pérennisation de l'alimentation en eau du secteur.	TOTAL		
				15 238 244 €



ANNEXE 6 BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE :

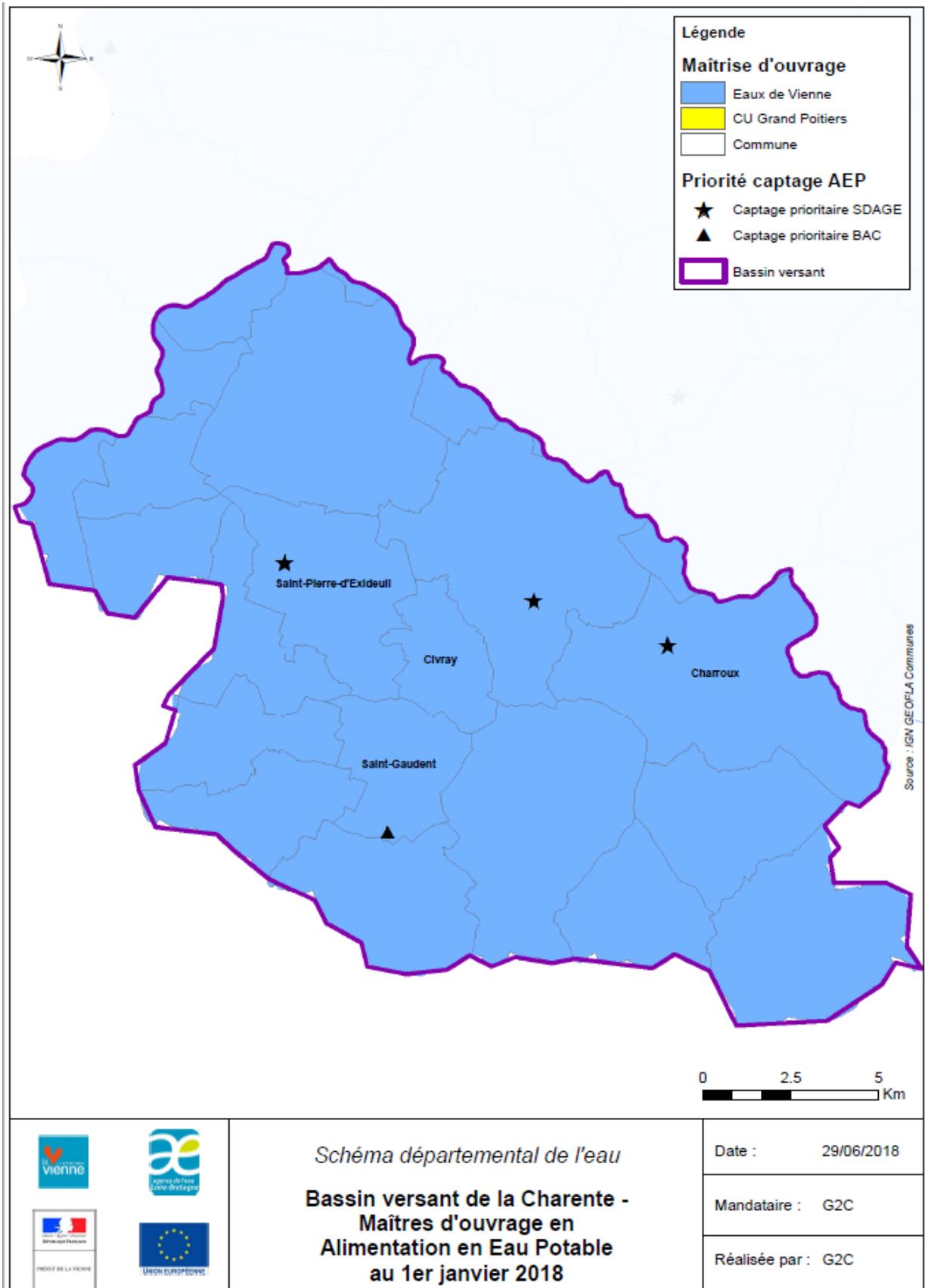
ETAT ECOLOGIQUE 2013 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN VERSANT DE LA BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE ET OBJECTIFS D'ATTEINTE DU BON ETAT FIXES PAR LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU





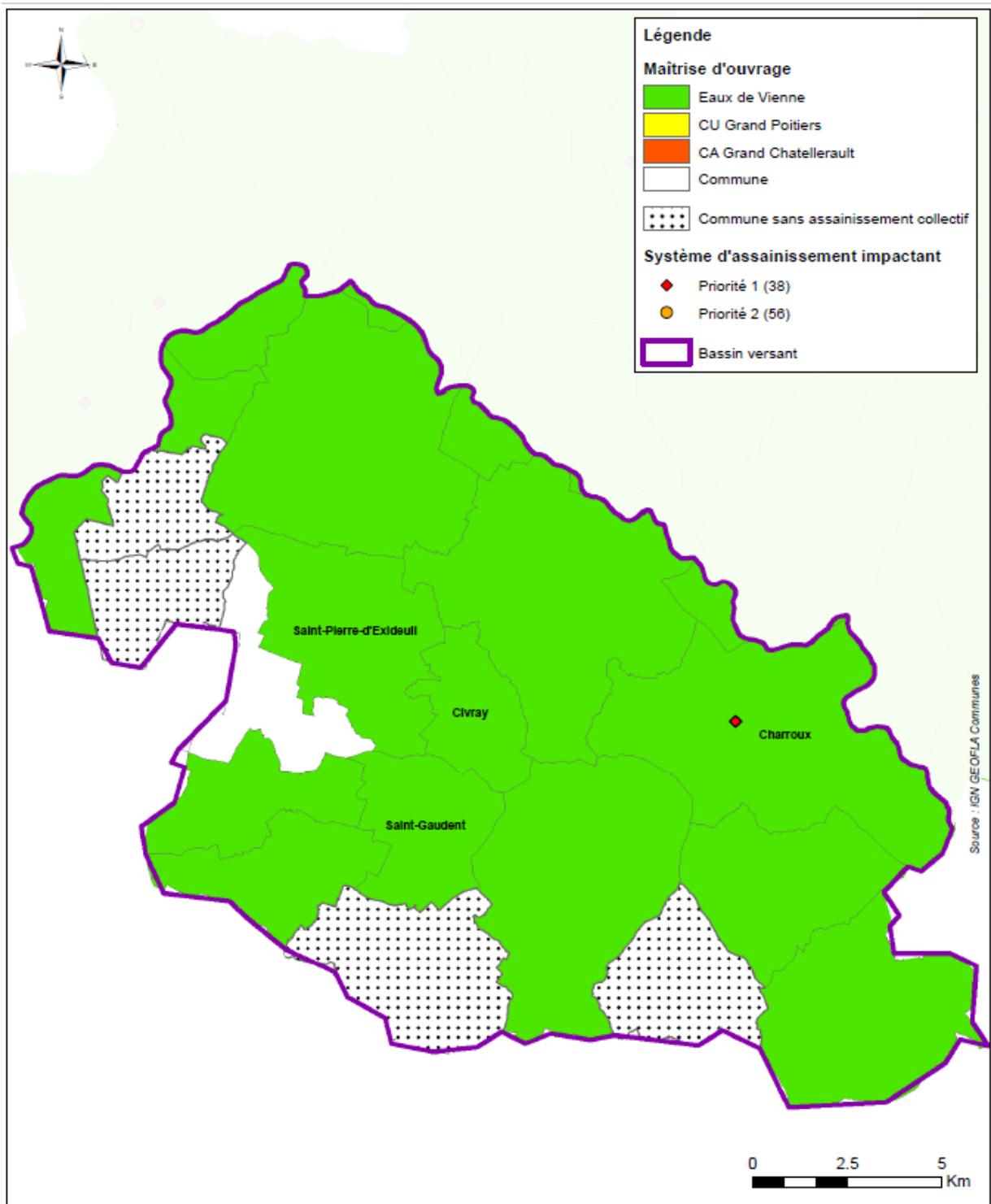
ANNEXE 7 BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE:

GOVERNANCE : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

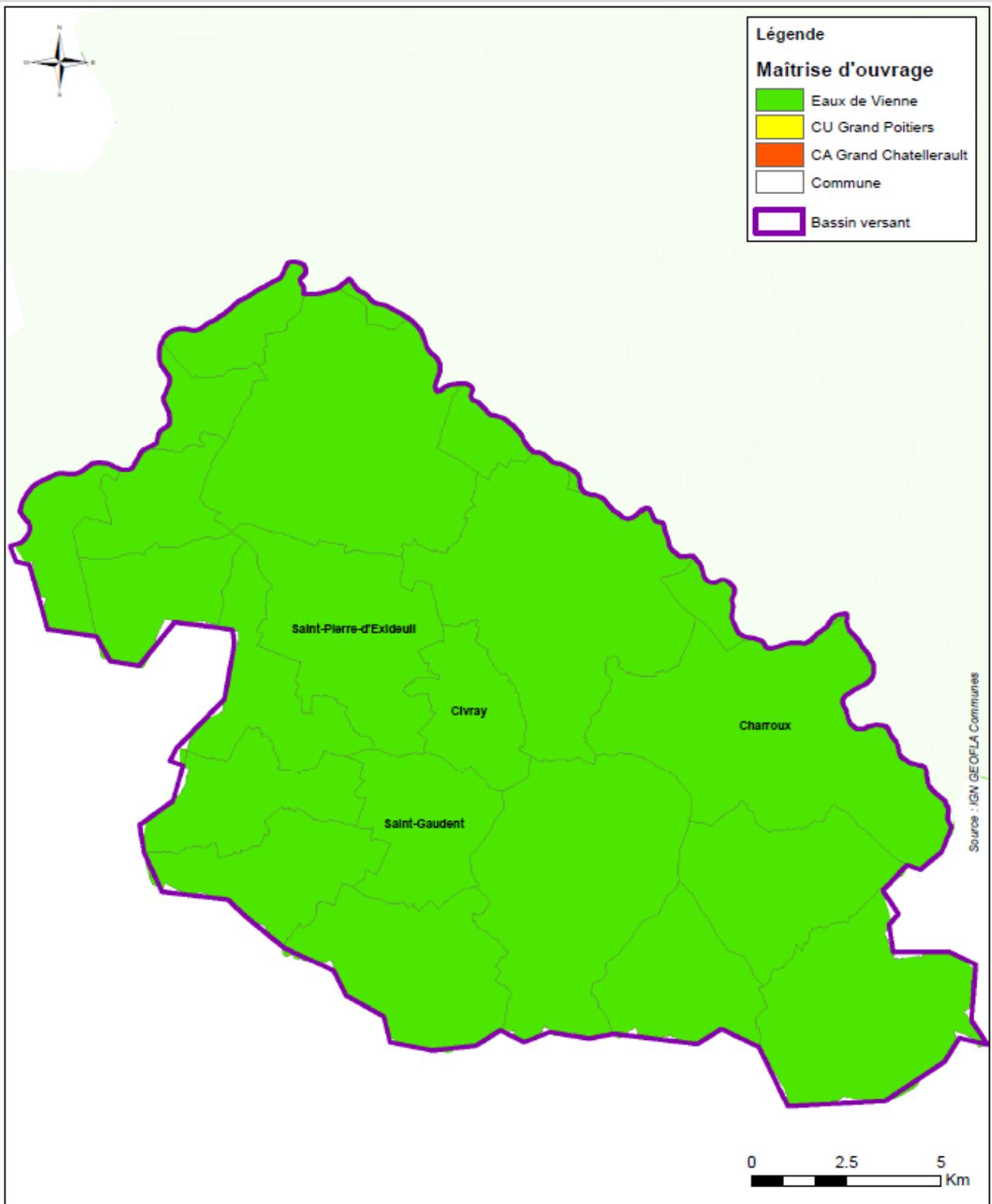




GOUVERNANCE : ASSAINISSEMENT



	<p>Schéma départemental de l'eau</p> <p>Bassin versant de la Charente - Maîtres d'ouvrage en assainissement collectif au 1er janvier 2018</p>	Date : 29/06/2018
		Mandataire : G2C
		Réalisée par : G2C



Source : IGN GEOFLA Communes

	<p><i>Schéma départemental de l'eau</i></p> <p>Collectivités ayant la compétence "Assainissement Non Collectif" (SPANC) - bassin versant de la Charente au 1er janvier 2018</p>	<p>Date : 29/06/2018</p> <p>Mandataire : G2C</p> <p>Réalisée par : G2C</p>
--	--	--



ANNEXE 10 BOUCLE DE LA CHARENTE EN VIENNE :

GOVERNANCE : MILIEUX AQUATIQUES

Bassin de la Charente : structure à compétence GeMAPI

